

---

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

---

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 17h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 juin 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

~~~~~

Étaient présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Francis DAVRIL, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel LAHORGUE, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY (arrivé à 18h15).  
Mmes Valérie RECARTE, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE.

~~~~~

Absents ayant donné pouvoir : Mme Dominique GALLOT, à M. Paul BAUDRY ; M. Claude YAOUANC à Mme Chantal BONZON ; Mme Marie-Dominique GAY à M. Hugues BIGÉ.

~~~~~

Absents excusés : Mmes Emmanuelle DALLET, Annie UHALDEBORDE, Brigitte ETCHEVERRY, Dominique VIGIER & Ms Michel GONY, Philippe BIGOTEAU.

~~~~~

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

~~~~~

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h15.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2017**

*Adopté à l'unanimité*

### **ORDRE DU JOUR :**

---

➤ **ELECTIONS :**

**Election des délégués et des suppléants composant le collège électoral pour l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017.**

Monsieur Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était respectée.

Le Maire a ensuite procédé à la constitution du bureau électoral, conformément à l'article R.133 du Code Electoral, composé comme suit :

- Président : Le Maire, Paul BAUDRY
- Les 2 conseillers les plus âgés présents : Ms Hugues BIGÉ & Michel KLISZ.
- Les 2 conseillers les plus jeunes présents : Mme Sophie DELETTRE & M. Frédéric ETCHEGARAY.

Monsieur Le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats a été déposée :

« Bassussarry pour les Sénatoriales ».

Il a ensuite invité les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé, qu'en application des articles L.289 et r.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom est passé dans l'isoloir et a ensuite déposé son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, Le Maire a déclaré le scrutin clos.

Il a été ensuite procédé au dépouillement.

Résultats :

- 13 votants (enveloppes déposées dans l'urne)
- 0 votes blancs ou nuls
- 13 suffrages exprimés  
dont 13 pour la liste présentée « Bassussarry pour les Sénatoriales ».

Le Maire a proclamé élus délégués :

- Paul BAUDRY
- Dominique GALLOT
- Claude YAOUANC
- Chantal BONZON
- Pierre SORHAITS

Suppléants :

- Michel LAHORGUE
- Sophie DELETTRE
- Francis DAVRIL

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 18h30.

Fait à Bassussarry, le 3 juillet 2017.

Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**

